



COMITÉ DE COORDINATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE L'ONTARIO

« Renforcer notre pouvoir de négociation »

CONFÉRENCE 2015

DEUXIÈME CONVOCATION

DATE:

DU 8 AU 11 AVRIL 2015

LIEU:

DELTA OTTAWA CITY CENTRE

101, RUE LYON STREET
OTTAWA (ONTARIO) K1R 5T9

DROITS D'INSCRIPTION

AFFILIÉS	215 \$
NON-AFFILIÉS	375 \$
FRAIS DE RETARD (PAR DÉLÉGUÉ) (À COMPTER DU 25 MARS 2015)	50 \$

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 25 MARS 2015

CONFÉRENCE DE 2015 DU CCEMO

S'IL VOUS FAUT CONFIRMER SI VOTRE SECTION LOCALE EST AFFILIÉE OU NON,
VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LA DIVISION DU SCFP-ONTARIO AU (905) 739-9739.

INFORMATIONS SUR L'HÔTEL

**POUR TOUTE RÉSERVATION DE CHAMBRES, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC
W. E. VOYAGES : 1-888-676-7747**

(VEUILLEZ MENTIONNER TOUT BESOIN PARTICULIER/EN MATIÈRE
D'HÉBERGEMENT AU MOMENT DE RÉSERVER VOTRE CHAMBRE)

GROUPE DE CHAMBRES	
164 \$ + TAXES	MODE CHAMBRE SIMPLE / DOUBLE
AJOUTER 20 \$ POUR CHAQUE PERSONNE SUPPLÉMENTAIRE AUX FINS D'OCCUPATION TRIPLE ET QUADRUPLE L'ACCÈS À L'INTERNET HAUTE VITESSES EST INCLUS	

HEURE D'ENREGISTREMENT À L'HÔTEL : 15 H 00 / HEURE DE DÉPART : MIDI

POUR BÉNÉFICIER DES TARIFS CHAUS, N'OUBLIEZ PAS DE MENTIONNER LA
« CONFÉRENCE DU CCEMO » AU MOMENT DE RÉSERVER VOTRE CHAMBRE.

**DATE BUTOIR POUR BÉNÉFICIER DES TARIFS SPÉCIAUX :
LE VENDREDI 13 MARS 2015**

REMARQUE: UNE RÉUNION D'UN (1) JOUR À L'INTENTION DES
AMBULANCIERS/ACA ET D'UNE DEMIE JOURNÉE (1/2) POUR LES
TRAVAILLEURS MUNICIPAUX/SERVICES SOCIAUX AURA LIEU LE
MERCREDI AVANT LA PLÉNIÈRE. (POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES
HEURES ET LES SALLES DE RÉUNION, CONSULTEZ LES DÉPLIANTS).
SI VOUS AVEZ BESOIN DE L'AIDE FINANCIÈRE À L'INTENTION DES
PETITES SECTIONS LOCALES, DE SERVICES DE GARDE D'ENFANTS SUR
PLACE OU AUTRE BESOIN EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ, N'HÉSITÉS
PAS À COMMUNIQUER AVEC :
LA DIVISION DE L'ONTARIO AU 905-739-9739 OU À CONSULTER
NOTRE SITE WEB À WWW.CUPE.ON.CA

AVIS

**À TOUTES LES SECTIONS LOCALES
DU SCFP REPRÉSENTANT LES
AMBULANCIERS ET LES ACA
(RÉPARTITEURS D'AMBULANCE)**

DATE À RETENIR

**LE MERCREDI
8 AVRIL 2015**

(CAUCUS AVANT L'OUVERTURE DE LA PLÉNIÈRE)

LE MERCREDI 8 AVRIL

***BY-TOWNE THEATRE*
DE 9 H 00 À 16 H 00**

**IL N'Y A AUCUN FRAIS DE PARTICIPATION MAIS VOUS DEVEZ
VOUS INSCRIRE À L'AVANCE POUR ASSURER SUFFISAMMENT
D'ESPACE ET DE MATÉRIEL.**

**L'ORDRE DU JOUR ET DES DÉTAILS RELATIFS AU CAUCUS
SUIVRONT.**

**VEUILLEZ CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE PAR LA MARQUE
« OUI » DANS LA COLONNE RÉUNION DES AMBULANCIERS AU
MOMENT DE COMPLÉTER VOTRE FORMULAIRE D'INSCRIPTION
À LA CONFÉRENCE**

AVIS
**À TOUTES LES SECTIONS
LOCALES DU SCFP
REPRÉSENTANT LES
TRAVAILLEURS
MUNICIPAUX/SERVICES
SOCIAUX**

DATE À RETENIR

LE MERCREDI 8 AVRIL

**SALLE JOLIET
13 H 00 À 16 H 00**

**IL N'Y A AUCUN FRAIS DE PARTICIPATION
MAIS VOUS DEVEZ VOUS INSCRIRE À
L'AVANCE POUR ASSURER SUFFISAMMENT
D'ESPACE ET DE MATÉRIEL.**

**L'ORDRE DU JOUR ET DES DÉTAILS RELATIFS AU
CAUCUS SUIVRONT.**

**VEUILLEZ CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE PAR LA
MARQUE « OUI » DANS LA COLONNE RÉUNION DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX/SERVICES SOCIAUX AU
MOMENT DE COMPLÉTER VOTRE FORMULAIRE
D'INSCRIPTION À LA CONFÉRENCE**

STATUTS DU CCEMO

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 11 DES STATUTS DU CCEMO

ARTICLE 11 – MODIFICATIONS AUX STATUTS

Ces Statuts, ou l'une de ses dispositions, peuvent être modifiés lors de toute Conférence annuelle régulière sous forme de résolution ou sur une recommandation du Comité, sujet à l'approbation d'un vote majoritaire de deux tiers (2/3) des délégués votants présents à la Conférence annuelle, à condition toutefois que ces modifications n'entrent pas en conflit avec les Statuts du Syndicat canadien de la fonction publique ou de la Division de l'Ontario. Elles doivent être soumises à l'approbation du Conseil exécutif national. Sauf indication contraire, toutes les modifications entreront immédiatement en vigueur à la conclusion de la conférence qui les adopte.

MODIFICATIONS PROPOSÉES

ARTICLE 5 – REPRÉSENTATION AU COMITÉ

1. a) **Le président du Comité sera élu pour un mandat de deux ans par les délégués votants présents dans la salle de conférence, les années paires. Alors qu'il ou elle siège automatiquement au Conseil exécutif du SCFP-Ontario en raison de son titre, le président ne peut pas être considéré pour les postes supplémentaires de représentant de la région ou de représentant en santé et sécurité.**
 - b) Un vice-président du Comité sera élu pour un mandat de deux ans, les années paires, après la Conférence annuelle et parmi les membres du Comité. Il devra assister le président et assumer la présidence en l'absence du président. Si ce dernier devait définitivement quitter son poste pendant la durée de son mandat, le vice-président devra assumer le rôle de la présidence jusqu'à ce que le Comité puisse être convoqué et élise un nouveau président.
2. Le coordonnateur du SCFP des sections locales des travailleurs municipaux de l'Ontario agira à titre de liaison au Comité. En sa qualité de membre du Comité, il mettra à la disposition de celui-ci, dans la plus grande mesure possible, les installations et les services de l'organisation nationale. ~~Il/elle peut présider le Comité si ce dernier en décide ainsi et, dans tous les cas, convoquer des réunions lorsque cela est nécessaire afin de mener à bien la fonction et les responsabilités du Comité.~~
8. Un représentant en santé et sécurité devra être élu pour un mandat de deux ans pour représenter le CCEMO au Comité de santé et sécurité de la Division de l'Ontario, par tous les délégués présents à la Conférence annuelle, les années paires.

Le représentant en santé et sécurité sera membre du CCEMO et fera rapport au Comité sur toutes les questions de santé et sécurité d'intérêt pour le CCEMO.
9. Un représentant des travailleurs blessés devra être élu pour un mandat de deux ans pour représenter le CCEMO au Comité des travailleurs blessés de la Division de l'Ontario, par tous les délégués présents à la Conférence annuelle, les années paires.

Le représentant des travailleurs blessés sera membre du CCEMO et fera rapport au Comité sur toutes les questions portant sur les travailleurs blessés d'intérêt pour le CCEMO.

STATUTS DU CCEMO – Modifications proposées

10. **Dans l'éventualité où le poste de représentant de la santé et sécurité ou de représentant des travailleurs blessés devenait vacant, le poste doit d'abord être offert au deuxième finaliste sur le bulletin de vote. S'il accepte, il doit compléter le reste du mandat jusqu'à la prochaine élection générale qui aura lieu lors de la conférence annuelle, les années paires.**
11. **Si le président devait définitivement quitter son poste pendant la durée de son mandat, le vice-président devra assumer le rôle de la présidence jusqu'à ce que le Comité puisse être convoqué et élise un nouveau président, dans un délai raisonnable.**

DESCRIPTIONS DES ATELIERS
CONFÉRENCE DU CCEMO DE 2015

1.1 La CSPAAT/Obligation d'accommoder

Dans le cadre de cet atelier d'une durée de trois heures, il sera discuté en détail de la loi visant à protéger les personnes handicapées. La session examine comment « l'obligation d'accommoder » se pose et les modalités. La jurisprudence la plus récente sera revue afin de faire comprendre clairement aux participants les obligations légales auxquelles doivent se conformer les employeurs, les travailleurs et les syndicats. Pour ce faire, l'atelier passera en revue les textes de loi suivants qui s'appliquent aux questions d'accommodement :

La Charte canadienne des droits et libertés, la Loi canadienne sur les droits de la personne, le Code des droits de la personne de l'Ontario, la Loi sur la santé et sécurité au travail, le Code canadien du travail, la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.

2.1 Santé et sécurité

Ce que les membres doivent savoir au sujet de la santé et de la sécurité au travail.

Les membres du SCFP doivent collaborer avec les membres du Comité sur la santé et sécurité ainsi qu'avec les militants dans ce domaine pour assurer un lieu de travail sain et sécuritaire pour nos membres.

Renseignez-vous sur les droits en matière de santé et sécurité et sur la façon de soutenir cette importante composante de notre travail syndical.

3.1 Les médias sociaux

- ◆ Quels types de médias sociaux sont-ils disponibles et comment peuvent-ils bénéficier à la section locale?
- ◆ Comment les groupes utilisent-ils les médias sociaux aux fins de militantisme?
- ◆ Comment surmonter la résistance des gens?
- ◆ Quelles sont les directives au moment de recourir aux médias sociaux?

Cet atelier traitera de ces questions et vous recevrez une formation pratique sur une variété de médias sociaux comme *Facebook, Twitter, YouTube, Flickr...*

4.1 S'attaquer à la privatisation

Cet atelier se penche sur la plus grande menace à laquelle font face les emplois du SCFP et des services publics. Découvrez comment :

- ◆ Repérer les signes d'alerte de la privatisation
- ◆ Réagir aux menaces de privatisation et de sous-traitance
- ◆ Mettre au point une campagne pour lutter contre la privatisation dans votre section locale

5.1 QUESTIONNAIRES SUR LA NÉGOCIATION

Un questionnaire sur la négociation peut comporter divers objectifs. Renseignez-vous sur les différents types de questions et sur la façon d'exploiter ce genre d'enquête pour engager les membres et recueillir des informations stratégiques utiles au Comité de négociation.

6.1 Analyser le libellé de la convention collective

Cet atelier vous conseillera sur la façon d'analyser le libellé de la convention collective. Ce sera également l'occasion de réfléchir à ce que pourraient être d'éventuels domaines clés de la négociation coordonnée. Apportez votre convention collective !

7.1 Prise de notes en vue de la négociation

Venez discuter des raisons pour lesquelles il est important de prendre de bonnes notes, à la table des négociations et une fois celles-ci terminées. Vous recevrez également quelques excellents conseils sur la prise de notes et vous aurez l'occasion de mettre le tout en pratique.

8.1 Mobiliser les communautés

Les syndicats font partie de la communauté et son appui est la clé de beaucoup de nos revendications. Venez discuter de façons dont nous pouvons nous soutenir les uns les autres dans nos communautés.

9.1 Engager les membres

Dans cet atelier, nous discuterons de façons de faire participer les membres tout au long du processus de négociation, avant, pendant et après une ronde de négociation. Vous arrêterez un plan pour vous connecter avec les membres de votre section locale et pour vous assurer d'avoir leur plein soutien quand vous en avez le plus besoin.

10.1 Emploi précaire/heures de travail

Le travail précaire, occasionnel, à temps partiel, temporaire, etc. est à la hausse dans plusieurs lieux de travail représentés par le SCFP. Dans cet atelier, nous en analyserons les raisons et nous identifierons qui est le plus touché. Nous élaborerons aussi des stratégies visant à promouvoir de meilleurs emplois.

REMARQUE : Liste des ateliers et attribution du nombre de délégués votants Le tableau se trouve au verso

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

CONFÉRENCE DU CCEMO DE 2015



Frais d'inscription, y compris le coût d'un billet de tirage de 5 \$

Jusqu'au 13 mars 2015 - Affiliés : 220 \$ (par délégué) / Non-affiliés : 380 \$ (par délégué)
Après le 13 mars 2015 - Affiliés : 270 \$ (par délégué) / Non-affiliés : 430 \$ (par délégué)

Avez-vous besoin d'une traduction en français? _____
 (OUI ou NON)

(VEUILLEZ ÉCRIRE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)

NOM	No. de la section locale et d'unité	ADRESSE COURRIEL (Si disponible)	TÉLÉPHONE	ATELIER 1er CHOIX	ATELIER 2e CHOIX	ATELIER 3e CHOIX	Je participe à la réunion des ambulanciers (OUI ou NON)	Je participe à la réunion des travailleurs municipaux/ services sociaux (OUI ou NON)	Je suis un délégué votant (OUI ou NON)

No. de la SECTION LOCALE DU SCFP _____ NOMBRE D'UNITÉS DE NÉGOCIATION DES TRAVAILLEURS MUNICIPAUX DANS CETTE SECTION LOCALE : _____
 NOMBRE DE MEMBRES DANS LA SECTION LOCALE : _____ EMPLOYEUR : _____
 PERSONNE-RESSOURCE DE LA SECTION LOCALE : _____ SIGNÉ : _____

Nous invitons les sections locales à effectuer TOUTES LEURS RÉSERVATIONS D'HÔTEL par l'entremise de Voyages W. E. : 1-888-676-7747 (sans frais)
 (Veuillez prendre note que la date butoir est le 13 mars 2015)
 [Mentionnez la « CONFÉRENCE DU CCEMO » au moment de faire vos réservations]

COMPLÉTEZ LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET RETOURNEZ-LE ACCOMPAGNÉ DE VOTRE **CHÈQUE LIBELLÉ À : SCFP-ONTARIO – CONFÉRENCE DU CCEMO DE 2015**
 (Conservez une copie du formulaire d'inscription pour vos dossiers)
FAITES PARVENIR LE TOUT À :
SCFP-Ontario – Conférence du CCEMO de 2015
Attention : Maggie Lewis
80, promenade Commerce Valley Est – Markham (Ontario) L3T 0B2

ATELIERS (sujet à changement)

Atelier obligatoire : Renforcer le soutien à la négociation coordonnée

Ateliers facultatifs

1.1	La CSPAAAT/Obligation d'accommoder
2.1	Santé et sécurité
3.1	Médias sociaux
4.1	S'attaquer à la privatisation
5.1	Questionnaires sur la négociation
6.1	Analyser le libellé de la convention collective
7.1	Prise de notes en vue de la négociation
8.1	Mobiliser les communautés
9.1	Engager les membres
10.1	Emploi précaire/heures de travail

Tableau d'attribution du nombre de délégués votants

Afin de déterminer le nombre de délégués votants auxquels votre section locale a droit lors de la Conférence du CCEMO :

- En premier lieu, au côté gauche, trouvez votre nombre total si vous êtes des unités de négociation des travailleurs municipaux/des bibliothèques/entretien.
- Ensuite, tout en haut, trouvez le nombre total de membres dans ces unités de négociation.
- Enfin, référez-vous au point d'intersection... c'est le nombre total de membres délégués votants de votre section locale.

No. de CC	NOMBRE DE MEMBRES DANS L'UNITÉ DE NÉGOCIATION								
	Up to 200	201-500	501-1000	1001-1500	1501-2000	2001-2500	2501-3000	3001-3500	3501-4000
1	2	2	2	2	2	2	2	2	2
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	2	3	3	3	3	3	3	3	3
4	2	3	4	4	4	4	4	4	4
5	2	3	4	5	5	5	5	5	5
6	2	3	4	5	6	6	6	6	6
7	2	3	4	5	6	7	7	7	7
8	2	3	4	5	6	7	8	8	8
9	2	3	4	5	6	7	8	9	9
10	2	3	4	5	6	7	8	9	10
11	2	3	4	5	6	7	8	9	10
12	2	3	4	5	6	7	8	9	10
13	2	3	4	5	6	7	8	9	10
14	2	3	4	5	6	7	8	9	10
15	2	3	4	5	6	7	8	9	10
16	2	3	4	5	6	7	8	9	10
17	2	3	4	5	6	7	8	9	10
18	2	3	4	5	6	7	8	9	10
19	2	3	4	5	6	7	8	9	10
20	2	3	4	5	6	7	8	9	10
21	2	3	4	5	6	7	8	9	10
22	2	3	4	5	6	7	8	9	10
23	2	3	4	5	6	7	8	9	10
24	2	3	4	5	6	7	8	9	10
25	2	3	4	5	6	7	8	9	10